



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question au Gouvernement n° 3116

Texte de la question

PROGRAMME CIVIS

M. le président. La parole est à Philippe Armand Martin, pour le groupe UMP.

M. Philippe Armand Martin. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes,...

M. Patrick Roy. Et au RMI !

M. Philippe Armand Martin. ... le Gouvernement est entièrement et quotidiennement mobilisé pour l'emploi de nos concitoyens. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Avec quels résultats ?

M. Philippe Armand Martin. Les jeunes sont parmi les plus touchés par le chômage. Pire, 60 000 d'entre eux sortent chaque année sans qualification du système éducatif. Ils sont maintenant plusieurs centaines de milliers dans ce cas. *(" Eh oui ! " sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Roy. C'est de pire et pire !

M. Philippe Armand Martin. Cette situation est d'autant plus paradoxale que, dans certains secteurs, de nombreuses offres d'emploi restent non pourvues.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Quel bilan !

M. Philippe Armand Martin. Face à ce constat, vous avez fait de l'emploi des jeunes l'une de vos priorités.

M. Jérôme Lambert. Il était temps !

M. Philippe Armand Martin. Parmi les nombreuses mesures que vous avez prises - apprentissage, soutien à la mobilité, CNE, etc. - vous avez mis en place, dans le cadre du plan de cohésion sociale de janvier 2005, le contrat d'insertion dans la vie sociale, le CIVIS. Ce dispositif, destiné aux jeunes de seize à vingt-cinq ans sans qualification qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle, prévoit un renforcement des actions d'accompagnement vers l'emploi et une incitation forte à l'embauche pour les employeurs faisant l'effort de former et de recruter.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser le bilan de cette ambitieuse mesure ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, ainsi nous l'avons dit et répété dans cet hémicycle, le niveau de chômage des jeunes est inacceptable. Nous ne pouvons admettre que, depuis vingt-cinq ans, le taux de chômage des jeunes soit de plus du double de la moyenne nationale. Depuis un an, cependant, le taux de chômage des jeunes a baissé de plus de 11 %. Près de 22 % d'entre eux restent néanmoins encore au chômage.

C'est la raison pour laquelle, outre la professionnalisation, l'alternance, la réforme de l'orientation, nous avons mis en place, dans le cadre de la loi de cohésion sociale, le parcours CIVIS. C'est un accompagnement par la mission locale ou la PAIO pour les jeunes connaissant des difficultés au regard de l'emploi ou de la vie sociale. Depuis mai 2005, 300 000 jeunes sont entrés dans ce dispositif. Après six mois de ce contrat, deux jeunes sur trois ont retrouvé ou trouvé soit un emploi, soit une formation. Reste ensuite à poursuivre l'accompagnement de ces jeunes.

Voilà pourquoi, dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, nous avons prévu le parcours d'accès à la vie active en entreprise. Grâce à ceux d'entre vous qui ont voté ce texte au mois de mai dernier, 30 000 jeunes ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette mesure. (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Voilà du concret ! Pour les jeunes, la seule solution est souvent la rencontre avec l'entreprise qui débouche sur un emploi durable avec une formation.

Par ailleurs, plusieurs d'entre vous nous ont saisis de la difficulté pour les jeunes à trouver des stages. Le Premier ministre nous a donc demandé de mettre en place, au premier trimestre 2007 et avec l'agence nationale pour l'emploi, une bourse des stages afin de favoriser la rencontre entre des jeunes qui attendent des stages et des formations en entreprise, et le monde de l'entreprise. Voilà une réponse concrète pour l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3116

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 décembre 2006